

Cahier des Charges pour l'Appel d'Offres de Prestataires

Projet : Permanence sociale, écoute et soutien aux familles – Atipa Autisme

1. Contexte du projet

L'association Atipa Autisme – ASF 973, située en Guyane, met en œuvre une action de **permanence sociale, d'écoute et de soutien** à destination des familles et des aidants de personnes autistes ou présentant des troubles du neuro-développement (TND).

Cette action vise à répondre aux besoins croissants :

- d'accompagnement administratif,
- d'accès aux droits,
- de soutien face à l'isolement,
- et de compréhension des parcours complexes.

L'action s'inscrit dans le cadre du programme **FEDER-FSE+ Guyane 2021–2027**.

2. Objet de l'appel d'offres

L'association Atipa Autisme recherche **un ou plusieurs prestataires** pour assurer la mise en œuvre de la permanence sociale.

Plusieurs prestataires pourront être retenus, en fonction de la complémentarité des profils (social, éducatif, psychologique), afin d'assurer une réponse adaptée aux besoins des familles.

Les prestataires interviendront en coordination avec l'association, sans lien de subordination.

3. Nature des prestations attendues

3.1 Accueil, écoute et orientation

Les prestataires devront assurer :

- 1. Accueil des familles (physique, téléphonique ou à distance)**
Écoute active, identification des besoins, premiers conseils.
- 2. Orientation**
Mise en lien avec les dispositifs adaptés :

- MDPH,
- structures médico-sociales,

- établissements scolaires,
- partenaires locaux.

3.2 Accompagnement administratif et social

- Aide à la constitution de dossiers (MDPH, AAH, PCH, CAF, scolarité...);
- Explication des droits et démarches;
- Suivi des situations si nécessaire;
- Appui dans les parcours complexes.

3.3 Soutien aux familles

Selon le profil du prestataire :

- Soutien psychosocial ou éducatif de premier niveau;
- Prévention de l'épuisement des aidants;
- Orientation vers un accompagnement spécialisé si nécessaire.

⚠ Cette action ne se substitue pas à un suivi thérapeutique ou médical.

3.4 Modalités de permanence

Les prestations comprendront :

- **Permanence régulière (hebdomadaire) :**
 - en présentiel (lieu défini par l'association),
 - et/ou à distance (téléphone, visioconférence);
- **Accessibilité territoriale :**
 - possibilité de consultations à distance pour les zones isolées;
- **Temps de réponse aux sollicitations :**
 - traitement des demandes ponctuelles des familles.

3.5 Travail en coordination

Les prestataires devront :

- Participer aux temps de coordination avec l'association;
- Assurer un suivi des situations (comptes rendus anonymisés);
- Contribuer aux indicateurs et au reporting FSE+;
- Travailler en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs.

3.6 Articulation avec les autres actions

Les prestataires pourront, selon leur profil :

- Intervenir en appui sur des actions de formation (témoignages, ateliers) ;
- Être en lien avec les intervenants du dispositif ARA (continuité des parcours) ;
- Contribuer à l'orientation vers les autres actions du programme.

4. Durée et modalités d'intervention

La mission est prévue pour une durée de vingt-quatre (24) mois :

Démarrage : à la signature de la convention

Fin : à l'issue des 24 mois Fréquence indicative :

1 permanence hebdomadaire (demi-journée)

temps de suivi et réponses aux sollicitations

Modalités : présentiel et/ou selon besoins

5. Profil recherché

Le prestataire devra justifier :

- D'une formation ou expérience dans le champ social, médico-social ou psychologique ;
- D'une expérience dans l'accompagnement de publics en situation de handicap (idéalement autisme/TND) ;
- D'une bonne connaissance des dispositifs d'accès aux droits ;
- D'une capacité d'écoute et d'accompagnement des familles ;
- D'une aptitude à travailler en réseau et en coordination.

Les profils complémentaires sont encouragés (assistants sociaux, éducateurs, psychologues...).

6. Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées selon :

- Expertise et expérience ;
- Qualité de l'approche proposée ;
- Capacité d'adaptation aux besoins des familles ;
- Complémentarité avec les autres intervenants ;
- Références ;
- Pertinence du budget.

7. Modalités de réponse

Les candidats devront transmettre :

- Une présentation de leur profil/structure ;
- Une description de leur approche et méthodologie ;
- Un devis détaillé ;
- Des références de missions similaires.

Date limite de réception des candidatures : 30 avril 2026

Démarrage des prestations : à compter de la signature de la convention FSE+

8. Contact

Association Atipa Autisme – ASF 973

Email : atipa.autisme@atipa.fr

9. Confidentialité et protection des données

Les prestataires s'engagent à :

- Respecter la confidentialité des situations ;
- Protéger les données personnelles conformément au RGPD ;
- Ne transmettre aucune donnée nominative sans consentement.

ANNEXE – Principes d'intervention

Les intervenants s'engagent à :

- Adopter une approche inclusive et bienveillante ;
- Respecter les recommandations de la HAS ;
- Co-construire les accompagnements avec les familles ;
- Adapter les réponses aux besoins individuels ;
- Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits.